

Communiqué de la Société informatique de France concernant une éventuelle mention Mathématiques-Informatique

Depuis quelques semaines, circule un projet d'arrêté relatif au cadre national des formations (« document de travail soumis à la concertation » issu de la DGESIP en date du 6 novembre 2013), qui établit une liste de mentions possibles de Master.

La SIF est déjà intervenue pour présenter une position qui lui semblait la plus cohérente pour l'informatique dans son ensemble (voir le [communiqué du 13 mai 2013](#)). Cette position cherche à défendre à la fois les intérêts des étudiants (circulation entre Licence et Master), ceux des entreprises (visibilité), ceux des équipes de Master et ceux des laboratoires auxquels ces masters sont adossés.

En cohérence avec l'objectif annoncé de clarifier et de réduire le nombre de mentions, nous préconisons la création d'une mention unifiante « informatique », regroupant l'ensemble des formations dont le cœur scientifique s'appuie sur l'informatique. Nous souhaitons également mettre en garde contre un découpage de la science informatique, contre une définition de l'informatique par soustraction. La création d'autres mentions qui, relevant pourtant de l'informatique, deviendraient des mentions alternatives à l'informatique, affaiblirait celle-ci du même coup.

C'est pour le même type de raison que nous avons souhaité que les mentions bi-disciplinaires soient définies avec soin. Si elles doivent rester l'exception, elles nous paraissent cependant tout à fait appropriées lorsqu'elles obéissent aux deux conditions suivantes :

1. Existence locale de cette bi-disciplinarité de façon établie : laboratoire commun, département commun, mention bi-disciplinaire déjà en place. C'est typiquement le cas des Universités qui ont déjà effectué le choix de la bi-disciplinarité et n'ont pas de master mention informatique, mais plutôt un master bi-disciplinaire.
2. Pas de mise en difficulté du master informatique local. Il faut donc que les flux justifient cette décision ou qu'il y ait une décision de ne plus avoir de mention informatique.

En cohérence avec cette logique, il semble important que des expériences réussies de masters mention « Mathématiques et Informatique » ou « Informatique et Mathématiques » puissent être poursuivies et que de nouvelles puissent émerger sans que cela se fasse au détriment des masters informatique.

Le CA de la SIF, le 12/12/ 2013